

VII. Qu'il est dû une indemnité, à titre des pertes, que la Maison ducale & les domaines de Mecklembourg ont souffertes dans le siècle dernier & au commencement du présent par la guerre du Nord.

VIII. Enfin la Maison ducale fonde ses prétentions sur le traité de paix de Westphalie, par lequel il lui a été promis une récompense pour les services, qu'elle avoit rendus, en procurant la paix à l'Empereur & à l'Empire; promesse à laquelle il n'a point été satisfait, au moins non de la manière, qu'il y a été stipulé.

L'assemblée de la diète fut très-nombreuse, le 27 Avril; tous les envoiés électoraux & 12 envoiés de Princes y ont assisté; ce qu'on n'avoit pas vu depuis plusieurs mois. L'Electeur Palatin a fait communiquer à ses co-états des copies du *pro-memoria* suivant.

*La députation ministériale, nommée par Son Alt. Elect. pour régler les limites de la portion occupée au nom de S. M. l'Impératrice-Reine, a eu l'honneur de mettre sous les yeux de Mr. le chambellan & conseiller de cour baron de Lehrbach, envoyé ici par S. M. I. & R. l'original de l'acte de partage du duché de Bavière fait en 1353, & de lui en remettre une copie vidimée, avec la note ci-jointe, dans l'espérance qu'en revanche l'on communiqueroit également la lettre d'investiture, accordée en 1426 par l'Empereur Sigismond au Duc Albert d'Autriche, & sur-tout qu'on restitueroit à Son Alt. Elect. les 21 bailliages & territoires, appartenans à l'électorat de Bavière, & occupés contre la teneur de l'acte de partage, apparemment d'après des informations erronées. Son Alt. Elect. désire avec d'autant plus d'ardeur l'accomplissement*